AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2120
FR0000054470-FS0887

13 septembre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 septembre 2017, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 7 septembre 2017, par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Securities plc[1] et JP Morgan Securities LLC[1] qu'elle contrôle, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir indirectement 12 977 471 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 11,33% du capital et 10,33% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities plc	12 606 811	11,01	12 606 811	10,03
JP Morgan Securities LLC	370 660	0,32	370 660	0,30
Total JP Morgan Chase & Co.	**12 977 471**	**11,33**	**12 977 471**	**10,33**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 7 septembre 2017, 12 000 048 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 6 000 024 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 48 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 10 mai 2018 et le 3 février 2020 et exerçables à des prix compris entre 41,08 € et 65,42 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT, (ii) 6 000 024 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 48 contrats « *physical-settled put options* » à dénouement physique, exerçables entre le 10 mai 2018 et le 3 février 2020 à des prix compris entre 28,86 € et 45,51 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT ; et

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir, au 7 septembre 2017, 370 660 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 114 504 621 actions représentant 125 637 491 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

La société JP Morgan Securities plc a par ailleurs indiqué, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, détenir des obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes, exerçables le 27 septembre 2021, pouvant donner droit à 47 704 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[3].

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 7 septembre 2017, 116 219 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) au titre de 6 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 31 novembre 2017 et le 3 décembre 2018.

[3] Cf. communiqué diffusé par la société UBISOFT ENTERTAINMENT le 21 septembre 2016.